



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau

Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Chantal BICHLER *vu*
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
Réf. : CB/JM

Monsieur le Maire
de MANOM
Mairie

57100 - MANOM

**Objet : Dossier de déclaration concernant l'aménagement
de la ZAC de l'Emaillerie sur la communale de
MANOM**

Metz, le 14 Novembre 2012

PJ Dossier
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Aménagement de la ZAC de l'Emaillerie située sur le ban communal de MANOM**

Ce dossier a été déposé par : **la Communauté d'agglomération "Portes de France Thionville"**.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2012-00152** en date du 6 Novembre 2012, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

PATRICIA LAHAYE